

Les tensions normatives de la modernité

FRANÇOIS DE SINGLY

Faculté des sciences humaines et sociales de la Sorbonne

Centre de Recherches sur les Liens Sociaux (CNRS-Paris V)

Centre universitaire des Saints-Pères

45, rue des Saints-Pères, 75006 Paris

Jouer avec le feu

Une des constantes dans les discours critiques sur le monde moderne est celle de la perte ou du manque de repères, expression devenue si fréquente qu'on ne l'interroge plus (Poirot-Delpech 2002), provoquée par une "transmission grippée" (Guillebaud 2001). Comment ne pas constater que "la transmission fondamentale, ce passage de relais entre générations" fonctionne mal ? Cela semble relever de l'évidence : il existe au sein de nos sociétés des humains "en quelque sorte déshumanisés, c'est-à-dire qui n'ont reçu en héritage ni cultures ni repères minimaux". Il ne faudrait pas oublier que les pires actes de barbarie, avec l'extermination des juifs, des homosexuels, des Tziganes, ont été produits dans une nation très cultivée, avec une logique argumentaire dans laquelle les repères ne manquaient pas. Les "barbares" peuvent être socialisés. La barbarie serait visible chez les jeunes qui se conduisent comme des sauvages dans la jungle. L'état de nature dans la société, visible par cette déshumanisation, n'est possible que par l'absence de socialisation et de transmission. Relisons cette page du bloc-notes de Jean-Claude Guillebaud qui concentre assez bien les glissements qui se produisent en permanence dans ce type de raisonnement. On part de la description de faits incontestables pour en arriver, sans rupture de ton, à l'évidence du diagnostic. Il existe des violences commises par des jeunes, cela démontre donc que ces jeunes ne sont pas socialisés et que la transmission entre générations ne se fait plus. Ce papier est illustré par une photographie d'une voiture incendiée à Strasbourg dans la nuit du 31 décembre. Sous cette image, figure le texte suivant : "Des pompiers tentent d'éteindre un feu de voiture allumé par des jeunes pour 's'amuser'. Les nouveaux délinquants sont incapables de faire la distinction entre le permis et l'interdit". On peut douter de l'interprétation pour deux raisons. Premièrement les voitures brûlées à l'occasion du changement d'année renvoient au rituel de nombreux carnivals qui se terminaient

—comme à Cholet dans mon enfance— par la mise à feu du char de la Mi-Carême. Le feu a une double symbolique : on se débarrasse des choses détestées comme dans les autodafés ; on fête une période charnière entre la mort et la vie. À Pâques, l'Église catholique met en œuvre un de ses plus beaux rituels lorsque le prêtre plonge le cierge allumé dans l'eau. En incendiant des automobiles, ces jeunes empruntent donc à des usages traditionnels du feu. Ils le font dans la nuit pour éclairer l'arrivée de la nouvelle année. Ils le font en brûlant des symboles de la société de consommation —comme sur les barricades en 1968— non plus pour en dénoncer l'abondance des biens, mais pour protester contre les inégalités d'accès. Ces feux soulignent la pauvreté des rituels publics de ce changement. On l'observe sur les Champs-Élysées où de nombreuses personnes se retrouvent sans savoir quoi faire, sinon en faisant du bruit, en klaxonnant —autre type de bruit, historiquement associé au changement comme dans les cortèges de mariage— et en buvant du champagne, symbole des grands moments. Pendant que nombreux sont ceux qui célèbrent le nouvel an au restaurant ou chez eux, certains jeunes qui n'ont pas d'espace privé le fêtent dans l'espace public et renouent, consciemment ou non, avec des rituels occidentaux de passage. La seconde erreur vient de l'évidence de la non-socialisation de ces jeunes. Au contraire ils savent que brûler des voitures est interdit. Ils ne le font pas tous les jours. Ils le font pour faire leur fête. La question n'est donc pas la sauvagerie de ces jeunes : s'ils étaient "sauvages" au sens strict, sans socialisation, pourquoi brûleraient-ils des voitures et surtout pourquoi le feraient-ils justement ce soir-là ?

Ces actions condamnables méritent une analyse sérieuse. Brûler des voitures n'est pas un acte innocent chez les jeunes qui pratiquent ce genre d'activités. Ils connaissent le prix des voitures et ils savent que ces biens sont des propriétés privées, non disponibles normalement pour le feu ou pour l'emprunt. La question posée par ces actes n'est donc pas celle de la socialisation et de la transmission ; elle est autre : pourquoi ces jeunes n'obéissent-ils pas à ces règles ? La réponse n'en devient pas plus simple, mais elle modifie le diagnostic : il ne suffit pas que les règles soient apprises pour être appliquées. Il faut qu'elles soient respectées par ceux qui les apprennent. Une règle peut ne pas être suivie schématiquement pour trois raisons : soit parce qu'elle n'est pas légitime et donc qu'elle perd son statut de règle (songeons à la désobéissance civile) ; soit parce que, même légitime, sa non-application rapporte beaucoup de profit ; soit parce que, même légitime, elle peut être contournée de temps en temps, une règle peut être à l'éclipse. Dans le cas des voitures brûlées, la rémunération n'est pas évidente, sinon celle, symbolique, des médias : ces jeunes peuvent être les rois d'un jour, ou plutôt d'une nuit. Ils ont des chances de devenir les héros des journaux télévisés ou écrits. Une recherche auprès de ces incendiaires serait nécessaire pour analyser les raisons de leur défi.

Jusqu'où cela manifeste-t-il une forme de reconnaissance qu'ils se donnent, s'en estimant trop privés ?

Laissons les voitures brûlées et concentrons-nous sur des infractions plus fréquentes, notamment celle de brûler un feu rouge. Pourtant la règle est simple et connue de tous : au rouge, on s'arrête. Or, à Paris, de plus en plus fréquemment, à l'apparition du "rouge" au moins une voiture passe, non pas à l'orange mûre mais au rouge certain. Cette infraction ne dérive pas d'une ignorance, d'une défaillance dans la socialisation. L'individu qui brûle le feu connaît la règle ; il joue avec. Il estime qu'il a encore le temps de passer, que le principe juste ne mérite pas une application stricte, que le conducteur est bon juge. Tout se passe comme si, à chaque feu, le conducteur prenait plaisir à négocier avec le principe. Il nous semble que les infractions de ce genre se développent, qui consistent à suivre les règles mais avec une certaine souplesse. On ne les conteste certes pas, mais on est assez grands pour estimer de leur juste application. La rigidité ne serait-elle pas un défaut dans un monde où est vantée, sous de multiples formes, la flexibilité ?

Or cette contestation, silencieuse, des règles a des effets. Ainsi en l'occurrence, chez les piétons, naît une certaine méfiance vis-à-vis d'autrui associée à un sentiment de perte du lien social. La crise du lien social dérive non d'abord de l'absence de relations entre les individus d'une même société —pour beaucoup, le temps passé à communiquer est important— mais du manque de confiance, de fiabilité dans les autres, non connus. L'univers est divisé en deux : le monde à soi qui inclut les personnes connues, les proches qu'on apprécie ou qu'en tout cas l'on craint peu et l'autre monde qui comprend les autres individus, anonymes. La ville devrait être synonyme de la liberté de circulation au sein d'un espace public et rassurant puisque partagé entre citoyens respectant une loi commune. Elle peut devenir menaçante si les règles de la vie ensemble ne sont pas suivies avec exactitude. Alors on se replie sur soi et, plus précisément, sur son monde ; on reste dans un "entre soi" plus sécurisé. Certains rêvent de vivre dans un espace public qui ressemble à un quartier communautaire où les voisins sont familiers, où l'autre est connu. Le succès d'*Amélie Poulain* témoigne de cette nostalgie. Le sens de la ville moderne se perd. Lorsque la crainte devient trop grande, le rejet augmente. Le syndrome Nimby —Not in my backyard— peut s'affirmer plus aisément, de manière plus légitime et se transformer en Noos —Not on our street— (Pénicaut & Virot 2002, Bissuet 2002). Notre rue doit être protégée des inconnus, des pauvres, des étrangers, des gens d'autres cultures, des gens différents de "nous". Ceux qui crient contre les communautés veulent défendre pourtant la leur.

Incontestable en Europe, le développement de telles attitudes ne peut être regardé ni avec mépris, ni avec indifférence. Les discours portant sur la perte de la politesse et le manque de respect doivent être aussi pris au sérieux.

Ces manquements relèvent de la même logique que ceux au code de la route. Le principe devient négociable selon le contexte. Selon nous, ils traduisent un des problèmes centraux des normes dans les sociétés modernes : non pas leur absence, comme on le dit trop souvent, mais l'existence de plusieurs types de normes dont la contradiction engendre des effets négatifs. Tentons de comprendre les tenants de la crise normative.

La norme du commandement

Comme toujours, revenons au fonctionnement des sociétés prémodernes. Celles-ci ont des normes morales, le plus souvent religieuses, qui ont une forme précise : celle du commandement. “Tu respecteras ton père et ta mère”. De tels énoncés ne sont pas compliqués à appréhender, ni à appliquer. Ils fonctionnent selon le principe du “Oui-Non”. L'individu respecte ou non la règle. Le péché originel d'Adam et Ève symbolise la suite de l'histoire : Dieu a interdit de manger des fruits de l'arbre de la connaissance, Adam et Ève en ont mangé, ils ont désobéi et ils sont punis. Ils sont chassés du Paradis terrestre. Une règle. Un interdit. Une sanction en cas de désobéissance. Il n'y a ni continuité —manger à moitié la pomme— ni prise en considération de l'individu pécheur —Adam était particulièrement fatigué ce jour-là. La règle et la sanction sont les mêmes pour tous. Elles relèvent de la Loi. Le rituel de la confession dans sa forme traditionnelle consiste à avouer ses manquements. Il existait —au moins jusque dans les années 1960 puisque je me souviens les avoir utilisées— des listes de péchés, comprenant tous les manquements possibles hiérarchisés entre les véniels et les mortels. L'enjeu était important : l'accès au paradis (céleste) en dépendait.

Ce type de principe normatif ne se limite pas à la sphère religieuse. Il a été repris, pendant la première période de la modernité, des années 1920 aux années 1960 (de Singly 1993) et transféré aux normes de l'hygiène. Ainsi, en 1920, paraît le *Catéchisme de puériculture pratique et moderne* du docteur Demirleau : les mères doivent suivre à la lettre des règles pour bien élever leur enfant. Registre hygiéniste et registre moral coexistent alors harmonieusement, grâce à des glissements progressifs. Par exemple, dans le *Guide pratique de la mère. Notions élémentaires de puériculture* des docteurs Rudaux & Montet (1926), on peut lire : “Dans la journée, il est souvent nécessaire d'interrompre le sommeil à l'heure fixée pour la tétée. La régularité des repas doit être scrupuleusement respectée... En répétant les mêmes actes aux mêmes heures et toujours dans les mêmes conditions, l'enfant prend rapidement les bonnes habitudes qu'on désire lui donner. Il se discipline facilement”. Dans ses cours d'éducation morale, Durkheim raisonne ainsi, estimant que l'objectif est de régulariser les conduites et que le moyen d'y parvenir est d'inculquer l'esprit

de discipline : “Bien agir, c’est bien obéir” (1963, 21). L’intérêt de cette vertu d’obéissance est d’être indépendante de ceux qui exigent un tel comportement et de ceux qui doivent l’appliquer. C’est pour cette raison que ce sociologue n’est guère favorable à l’éducation familiale, il craint une trop grande faiblesse de la part des parents. Il préfère l’école, plus impersonnelle. Même s’il reconnaît qu’il y a “toujours une marge laissée à l’initiative” des personnes impliquées, il affirme qu’elle doit être “restreinte” : “l’essentiel de la conduite est déterminé par la règle” (idem, 20). Durkheim pense que la discipline scolaire est la plus à même d’imposer aux enfants ce “vaste système d’interdits”, cette “sorte de barrière idéale au pied de laquelle le flot des passions humaines vient mourir” (idem, 36), cette morale qui demande de ne pas “suivre notre nature”. La III^e République prône une éducation morale, à la Durkheim, ou hygiéniste qui repose sur le commandement. C’est pour cela que Catherine Rollet estime que, dans ces décennies-là, la pesée dans les centres de protection maternelle et infantile est “un nouveau rite, une sorte de baptême républicain, celui de l’hygiène et de l’instruction... La balance qui dit le bien et le mal... juge” (1990).

Le principe du “ni-ni”

Progressivement, surtout à partir des années 1960, l’éducation modifie le régime normatif. Des auteurs comme Françoise Dolto ou Charles Bettelheim, notamment, diffusent les nouvelles bonnes manières d’éduquer ses enfants : “Croire qu’il puisse exister des règles qui commandent notre comportement vis-à-vis de notre enfant, c’est compromettre la compréhension empathique qui ne peut venir que de nos propres expériences, aussi uniques que le sont, pour lui, celles de notre enfant” (Bettelheim 1988). Les règles, les commandements sont perçus comme dangereux puisqu’ils “ignorent ce qui est personnel et nous amènent à négliger ce qui est unique chez notre enfant et dans notre relation à lui”. Il s’agit d’une révolution pédagogique, déplaçant de son centre la règle pour y placer l’enfant. Il suffit de comparer les énoncés de Durkheim à ceux de Françoise Dolto pour appréhender la transformation du système normatif : “Le développement d’un enfant se fait comme il se doit, au mieux de ce qu’il peut, selon la nature qui est la sienne au départ, quand il se sent aimé par des parents qui s’aiment et qu’il y a de la gaieté dans l’air... Un enfant heureux, bien dans sa peau, c’est celui qui se développe comme il a, lui, à se développer avec ses particularités qui seront respectées” (Dolto 1977-1979). Ce n’est plus la règle ou la discipline qui doit être respectée mais l’enfant et sa nature.

Cette norme —que je nomme psychologique même si les psychologues refusent de la considérer comme telle, ce qui ne contribue pas à la rendre

visible et donc engendre le sentiment de l'absence de normes— se différencie donc de la norme morale. Elle ne prend plus la forme du commandement ; elle s'écrit sous la forme d'un énoncé plus complexe, d'un principe qui doit éviter les extrêmes : le principe est celui du "ni-ni". L'enfant doit être aimé, ni trop, ni pas assez. L'autonomie qu'on lui laisse doit être aussi calculée : trop d'autonomie trahirait trop d'indifférence, pas assez, trop d'amour castrateur. Ainsi un magazine éducatif tente de faire comprendre comment nous devons nous comporter avec un enfant de 5-11 ans : "plus nous les questionnons, plus nous croyons leur monter que nous nous intéressons à eux et plus eux ressentent que nous voulons les contrôler". Aussi est-il conseillé de moins le questionner et de lui dire au contraire : "Sache que si tu as envie d'en parler avec moi, au moment où tu en auras envie, je me rendrai disponible" (Ducamp-Mayolle 2002).

Idéalement le principe psychologique est l'équilibre entre des contraires, entre le laisser-faire et la répression, entre le "trop" et le "pas assez", entre le "sous" et le "sur". C'est ainsi qu'un "jeu de la vérité" (Bassoul & Thomas 2003) conclut que pour qu'un couple fonctionne bien, il faut que chacun des deux partenaires en fasse suffisamment : "le surinvestissement peut être aussi dangereux que le sous-investissement". Les parents doivent aussi rechercher ce point si difficile à connaître, ils ont peu de chances de l'atteindre, comme le souligne Donzelot (1977 et pour une version actualisée de cette perspective, Darmon 1999) : "Il y a toujours dans la famille présence d'un excès ou d'une insuffisance d'investissement affectif pour expliquer les oppressions et les frustrations des individus". Le philosophe Alain Renaut formule ce constat autrement : "La seule solution laissée aux parents est au fond d'avoir du talent, d'être de 'bons parents', c'est-à-dire, aujourd'hui non pas des parents qui soient bons, c'est-à-dire moraux et humains, mais d'être bons en tant que parents, c'est-à-dire de faire preuve de talent" (Renaut 2001, 200 ; 2002). Il en faut, en effet, pour adapter à la situation présente les indications fournies par la norme psychologique, à propos, par exemple, de la manière dont il faut aider son enfant à grandir : "Le plus grand service à lui rendre est de ne pas intervenir systématiquement et de ne pas décider à sa place". Tout tient dans ce "systématiquement" : ne pas intervenir traduirait une indifférence parentale, intervenir systématiquement trahirait un excès de dirigisme, interdisant l'autonomie enfantine. C'est au parent, armé d'un tel conseil, de décider de la posologie de ses interventions éducatives. Il peut savoir où il se situe en répondant aux questions d'un test dont le titre fournit déjà la bonne réponse, de l'ordre du "ni-ni" : "Couvrez-vous votre enfant ou lui laissez-vous trop d'autonomie ?".

La recherche d'un tel équilibre régit l'existence entière, on le retrouve dans les magazines féminins ou de développement personnel. Il prend soit la forme de la confrontation entre deux points de vue, opposés, de spécialistes,

le lecteur ou la lectrice devant parvenir à opérer la synthèse, soit, modalité plus déroutante, la forme de la succession: d'un numéro à l'autre des avis divergents sont exposés, sans conclusion. La difficulté première de ce principe est le fait qu'il donne une direction, un repère, moins directif que la norme morale. Par construction, le "ni-ni" est plus flou. Cela ne constitue pas un défaut puisque c'est nécessaire pour permettre le réglage personnel: lorsque le point est fixe, plus de jeu possible, lorsque la ligne est flottante, il peut y avoir ajustement en fonction de la situation et de la personnalité de l'enfant. La liberté d'expression réside dans ce flou du "ni-ni". Dans cette perspective, la socialisation ne s'achève pas avec l'enfance, elle est permanente: les ajustements sont le signe de l'attention aux personnes et aux choses, de la non-rigidité des principes. Prenons l'exemple d'un dossier de *Biba* (octobre 2002) intitulé "Décoincez-vous" (dont le sous-titre, "En faire trop, finalement c'est mieux", indique néanmoins un certain point de déséquilibre dans la mesure où les journalistes pensent que les femmes sont dans l'autre excès. La correction exige donc cette inflexion). Dans un des articles au titre dénonciateur, "La dictature de l'émotion. Ou comment en quinze ans, le self-control est devenu très démodé", la recherche du point d'équilibre est explicite: "Les générations formées à la dure (Never complain, never explain) souffraient beaucoup, elles ont fini par inventer la psychanalyse. Un peu de laisser-aller ne pouvait leur faire que du bien. Les libérer. Mais les générations suivantes n'ont pas reçu en masse le même outillage pour trouver un équilibre entre la froide raison et les folles passions. Résultat, certains ont donné dans le panneau du 'libérez votre intelligence émotionnelle' sans se rendre compte qu'il s'agissait en fait d'adopter un autre mode de contrôle: utiliser ses émotions (et celles des autres), pas leur lâcher la bride, jouer avec, pas hystériser". Et les articles qui suivent tentent de rendre possible ce jeu: "S'exprimer oui, se répandre non". Le "oui-non" masque le "ni-ni": "entre la dose salutaire d'émotion et la louche qui fait tout déborder, il y a une nuance... que certaines ont bien du mal à respecter".

On entend fréquemment ce refrain du "ni-ni" dès lors qu'on prête plus attention à la structure qu'au contenu. Ainsi, dans un éditо consacré aux grands-parents, la rédactrice en chef suggère que ceux-ci soient "impliqués, mais pas trop" (Grimaldi 2002): "Tout les porte à prendre aujourd'hui une place centrale sur l'échiquier familial qu'ils devraient bien se garder... car leurs enfants sont ambivalents; ils leur demandent d'être là quand ils en ont besoin, de s'effacer à d'autres moments... de ne pas s'impliquer trop... À ces grands-parents nouveaux, nécessité est faite d'inventer un nouveau modèle: d'être disponibles sans être trop présents, utiles mais pas dans l'ingérence... d'être dans l'offre et pas dans la demande. En un mot, de trouver une position délicate d'équilibriste". Cette position n'est pas définie une fois pour toutes. Elle n'existe pas, pour la bonne raison que c'est dans la variation même de la

distance que se noue et que s'entretient une bonne relation. L'équilibre ne consiste donc pas en un point fixe, mais plutôt dans une mobilité entre distance et proximité, entre autorité et laisser-faire. Pour tenter de trouver, à chaque étape, à chaque moment, cet équilibre instable, les spécialistes sont mobilisés. Les articles des magazines éducatifs font presque toujours appel à des psychologues, des pédiatres, des infirmières-puéricultrices... L'article est signé par un journaliste, mais au début ou à la fin une précision est donnée: "Avec le Dr..., gynécologue obstétricien à l'hôpital...", par exemple) mais un encart est ajouté: "L'analyse du psy". Derrière les variantes affleure la légitimité des principes énoncés qui ne reposent pas sur une morale établie une fois pour toutes. Le savoir est reconnu, quelquefois, défaillant. Ainsi pour savoir si le fait de dormir avec son bébé dans le lit est dangereux ou non, les avis divergent. Est-ce que cela augmente le risque d'une mort subite du nourrisson? Une pédiatre pense qu'il est "très difficile sur un sujet pareil de prendre position en tout ou rien. Nous savons encore si peu de chose sur les causes de la MSN". Un professeur de pédiatrie, même s'il observe que des enfants sont morts en dormant avec leur parent, affirme que, malgré tout, "il n'est pas légitime d'interdire complètement le 'co-sleeping'. Il faut seulement savoir que, dès que les habitudes des parents sont précaires ou irresponsables, cela devient dangereux" puisque ces derniers ont alors un sommeil trop profond (Davis 2002).

Individualisation et psychologisation

L'existence du principe normatif "ni-ni" n'est pas arbitraire. Il ne dépend pas d'une mode passagère, il rend possible l'individualisation de l'individu contemporain par cette attention et le réglage opéré en fonction des conditions du moment et des modalités de la négociation (de Singly 1996a). En effet, chacun, pour avoir le sentiment d'exister et d'être respecté, demande à participer à l'élaboration des compromis. La négociation entre parents et enfants ne correspond pas à l'image que ses détracteurs veulent lui donner: elle ne signifie ni l'égalité entre les différentes parties, ni le règne absolu de l'enfant qui de despote devient victime. Chacun peut être à sa place en tant que parent et en tant qu'enfant et négocier néanmoins. La négociation, dans le cadre pédagogique, crée les conditions pour que l'intérêt de l'enfant ne soit pas défini exclusivement par ses parents, pour que l'enfant, lui-même, participe à la formation de sa propre identité. Il n'est pas, contrairement à la représentation traditionnelle, une pâte à modeler, il a déjà une certaine "forme" à respecter et à développer. L'éducation contemporaine repose sur un double postulat: l'enfant est une personne et l'enfant a une identité propre dès la naissance qu'il doit révéler tout le long de son existence.

La publicité sait se servir de ces nouvelles normes pour rendre légitimes ses produits. Ainsi une grande marque alimentaire, sous le titre “Les goûts et les couleurs entre les bébés, ça se discute” (reprenant le titre d’une célèbre émission télévisée, notamment dans *Télérama*, le 25 octobre 2000), affirme : “Parce que votre enfant a tout à découvrir en matière de goût, N. met à votre disposition 135 ans d’expérience en diététique infantile. Après les premiers mois où le lait est son unique aliment, il va progressivement découvrir de nouvelles saveurs, affiner ses préférences et affirmer ainsi sa personnalité”. L’enfant ne doit plus manger ce qu’il a dans son assiette pour montrer son obéissance. Il doit, nouvelle contrainte sociale, exprimer son identité personnelle en choisissant ce qu’il veut manger (au sein d’une gamme sélectionnée de produits “adaptés à ses besoins nutritionnels”). Cela présuppose que le parent comprenne tel ou tel refus comme l’expression non d’un caprice, mais d’un de ses goûts en formation. Cependant ce père ou cette mère devra faire la différence entre une expression légitime et une demande non raisonnable, étant aussi responsable de ce que son enfant mange. Il explicitera alors sa conduite pour rendre compréhensible ce qui pourrait sembler purement arbitraire. Il ne peut pas se contenter de mettre en œuvre une écoute active, chère à Thomas Gordon. Ce pédagogue propose une méthode intitulée “Parents efficaces” (2000, 2001) qui a pour objectif de parvenir à ce que l’enfant puisse “développer sa vraie personnalité” grâce au fait qu’il se “sente aimé et accepté tel qu’il est”. Ce programme édité dans une collection de poche (“Les best-sellers de l’éducation”) est en vente dans les grandes surfaces. Ce père ou cette mère doit concilier le respect des demandes de l’enfant et le respect de principes diététiques. Le parent peut oublier à certains moments ces règles, comme le lui recommande un nutritionniste, rémunéré par une chaîne de fast-foods ; il reconnaît que si le repas “spécial enfants”, proposé dans cet espace “apporte des protides, des glucides et des lipides dans les proportions recommandées pour un enfant dans le cadre d’une alimentation équilibrée”, ce n’est pas ainsi que les choses se passent, les enfants préférant la boisson sucrée au jus d’orange, le poulet au hamburger. Alors il autorise l’infraction en argumentant ainsi : “L’équilibre alimentaire se construit sur toute une semaine et, pour un repas pris chez M., il y en a treize autres où l’on peut aussi équilibrer leur alimentation. Sachons donc faire la part des choses et évitons de trop rationaliser un repas qui doit rester un plaisir” (“McDo pèse-t-il sur la balance ? Un nutritionniste vous répond”, publicité, mai 2002). Cette page de publicité permet de comprendre la contradiction normative de la modernité qui dépasse le cadre des contraintes du marché. En effet, l’expert ne peut pas nier qu’il existe des principes de l’alimentation qui reposent davantage sur le commandement (“Tu dois manger équilibré”), et en même temps il rappelle que ce principe n’est pas exclusif, qu’il doit pouvoir être concilié avec le principe de la libre expression de l’enfant. Il faut,

affirme-t-il, “faire la part des choses”, c’est-à-dire laisser les parents eux-mêmes trouver la manière de concilier les contraires. Quand la pression sociale devient trop forte, ces produits ou ces marques se défendent en affirmant qu’elles aussi luttent contre les dangers de l’excès de l’obésité —tout comme les journaux féminins qui affirment, pendant un temps, ne pas montrer des mannequins quasi anorexiques (Rousseau 2002).

L’expert ne donne aucun conseil pour que les repas à la maison où l’on doit manger “filet de poisson avec haricots verts” se déroulent bien mais ce plat est cité explicitement dans la publicité: “Si on les écoutait, on irait tous les jours. Mais nous, on opterait plutôt pour le filet de poisson avec les haricots qu’on vient d’acheter au marché”. Et le texte continue habilement, en jouant sur le “on”: “Et si on se posait les bonnes questions sur M. ?”, c’est-à-dire celles auxquelles peut répondre la marque. Il propose un compromis que reprend le centre interprofessionnel de documentation et d’information laitières dans une brochure pédagogique, rédigée par une diététicienne: “Aucun aliment n’est bon ou mauvais, tout est question de dose... Bien se nourrir, c’est recevoir une nourriture adaptée... Pour cela il faut manger de tout un peu et un peu de tout”. La brochure de 2002 s’intitule “À table les enfants!”, avec comme sous-titre: “Pour bien grandir, partager et surtout se faire plaisir”. Le parent doit savoir suivre un tel programme qui lui laisse une assez large manœuvre, en lui permettant d’écouter au moins certaines demandes de ses enfants. Un autre pédiatre (Massionnaud 2002) souligne, lui aussi, cette attention à l’enfant: “Pourquoi imposer des apports de calcium sous forme de lait à un enfant qui préfère le cantal ou le reblochon? Renoncez donc au bras de fer, exercice inutile d’où les enfants sortent toujours vainqueurs”.

Le parent commandeur est condamné, la troupe enfantine ne suit pas. Il doit donc adopter d’autres stratégies, plus souples, comme le suggère une nutritionniste en répondant à la question “Faut-il vraiment leur interdire les sucreries?”: “Non, bien sûr. Il suffit d’organiser leur consommation avec modération, mais sans frustration” (Arnold-Richez & Du Fraysseix 2002). Le principe de l’équilibre —avec, sans— est rappelé, et argumenté. Tout d’abord l’apparente légitimité du “trop” (d’interdit): “Évidemment de nombreux arguments diététiques prêchent en faveur d’une interdiction pure et dure des bonbons”. Ensuite, la modération: “Mais évidemment nul ne songerait à proscrire toute sucrerie! Si l’on sait gérer en famille ce plaisir normal du doux, du mou ou du dur à sucer ou à croquer, il n’y a aucune raison de priver son enfant d’une glace, d’un bonbon”. Ce dernier aura droit à certaines sucreries à la condition d’apprendre qu’elles font partie de l’alimentation, qu’elles ne sont pas “d’innocentes gourmandises” sans toutefois les “diaboliser”. L’article se termine par le déplacement de l’interdit vers le faux sucre et par l’autorisation de certains écarts, pour les fêtes, “à des ‘cuites de bonbons’ en somme”. Les parents lecteurs apprennent, ou voient confirmer, la dévalo-

risation de la stricte discipline au profit d'un compromis qui autorise l'enfant à affirmer ce qu'il désire. En effet ce dernier a le droit —et le devoir, il s'agit d'un impératif normatif— d'apprendre à être lui-même par l'expression de ses souhaits et de ses goûts.

La reconnaissance des revendications enfantines implique que les parents renoncent à imposer leurs valeurs, et ne se mettent pas à la place de leur enfant. Ils doivent plutôt se demander si leur souhait d'imposer tel ou tel comportement ne trahit pas, comme le suggère une psychologue dans une rubrique consacrée à l'âge de cinq ans (Guillou 2002), le plaisir de jouer à la poupée avec son enfant : "L'enfant est en quelque sorte un prolongement de la mère, un genre d'ambassadeur qui doit être beau, séduisant, conforme à son désir". La mère doit renoncer "à l'enfant idéal, modelé selon ses rêves", et donc à l'interdit. Elle pense sinon trop à elle, oubliant l'essentiel : "Plutôt que de pousser des cris horrifiés devant ces expériences vestimentaires, mieux vaut considérer qu'il s'agit d'une étape importante dans son développement". L'enfant veut faire "savoir qu'il n'est plus un bébé. C'est une manière claire de s'affirmer et de dire à sa mère : 'Je ne suis plus ta poupée, tu n'as pas tout pouvoir sur moi'... En choisissant lui-même ses habits, votre enfant signe une vraie déclaration d'indépendance qui participe à la construction de sa personnalité". Le parent doit, en conséquence, apprendre à "fermer les yeux sur ces fantaisies d'un goût parfois douteux" —et aussi sur ses propres souhaits— afin de laisser à ce jeune enfant "indépendant son libre arbitre", un des symboles de son individualisation. On retrouve la définition des "parents acceptables" selon Bettelheim (1988) : "Ils ne doivent pas s'acharner à créer l'enfant qu'ils voudraient avoir, mais au contraire l'aider à devenir ce qu'il est en puissance, à épanouir ses potentialités".

L'alternance entre le commandement et l'interprétation

Dans les sociétés modernes, la normativité psychologique s'est imposée. Malgré tout, elle n'a pas fait disparaître l'autre régime de normativité, celui du commandement. Un feu rouge ne se négocie pas. Pour une part, la santé relève aussi de ce registre. Ainsi le tabac n'est pas interdit, mais il est rappelé sur chaque paquet qu'il constitue une nouvelle forme de "péché" qui ouvre la porte à l'enfer de la dépendance et d'autres méfaits et risques ("les 22 principales maladies liées au tabac"). Le conseil devient impératif : "Ne fumez plus contre votre gré" (Fédération française de cardiologie), jouant toutefois sur l'affirmation d'un soi libre (prônée davantage par le régime psychologique). Un des arguments utilisés est celui de la libération : "Le tabac, vous vous en libérez quand ?" (Comité Français d'éducation pour la Santé) ou encore : "Libère-toi du désir d'allumer, la cigarette te consume" avec, comme

illustration, des menottes (Comité régional d'éducation pour la santé et Smerep). D'autres organisations donnent des conseils pour échapper à ce qu'elles considèrent comme une dictature du marché et de la globalisation. Pour exemple, une brochure, éditée par une organisation internationale —*True food guide. How to shop G.E (genetic engineering) free*, Greenpeace 2002— qui adopte explicitement un code en trois couleurs: le vert, l'orange et le rouge. Les individus sont invités à manger vert, c'est-à-dire des aliments dont les gènes n'ont pas été manipulés. Les normes hygiéniques fonctionnent toujours selon ce registre et reposent sur une légitimité indiscutable, scientifique. On peut prendre pour témoin les campagnes pour le brossage des dents qui utilisent l'argument scientifique —"Parmi les enfants 'bons brosseurs', 71 % étaient indemnes de caries et de soins, parmi les enfants au brossage inexistant, 14 % étaient indemnes"— et créent l'environnement traditionnel de la règle: "Nos éducateurs à l'école expliqueront aux enfants comment se brosser les dents efficacement... et à la maison, avec votre soutien, les enfants appliqueront les conseils de bonnes habitudes alimentaires et vous contrôlerez le brossage des dents de vos enfants, surtout le brossage du soir" (*Le fil dentaire* 2000).

L'usage des machines, notamment des ordinateurs, relève de la logique du commandement. Il est impossible de négocier dans la programmation: soit vous suivez les consignes et cela marche, soit vous ne les suivez pas et vous vous "plantez". L'utilisateur considère cela comme normal; l'impersonnalité de la machine et l'impersonnalité de la règle sont cohérentes. Cela devient plus complexe avec les humains: dans certains cas, ces derniers doivent et demandent à être traités comme des personnes et, dans d'autres cas, les individus souhaitent être soumis à des règles communes, impersonnelles en quelque sorte. C'est dans cette alternance que réside le problème central du lien social: pour qu'il y ait harmonie sociale il faut qu'il y ait entente entre les parties concernées sur le type de normativité en jeu. Le problème réside, si l'on poursuit la métaphore de la circulation, en la confusion engendrée par la coexistence de ces deux signalisations. Il faut savoir sur quelle route l'on se trouve pour savoir quel code respecter. À certains moments, dans certaines situations c'est la norme psychologique qui domine, à d'autres c'est la norme du commandement qui s'impose. L'individu, jeune ou adulte, doit apprendre à connaître ces temps. C'est ainsi que les livres de puériculture pour les parents, sans expliciter l'alternance, en jouent en permanence (Hors série bébé de *Femme actuelle*, "Bonjour bébé!", 2001; *Encyclopédie pratique "Parents"*. *Votre enfant de 0 à 6 ans*, 2002). La toilette constitue l'exemple type d'un temps régi par le commandement: "Lavez bébé tous les jours... Ne déshabillez pas complètement bébé avant le bain... Pensez à bien passer sur tous les plis. Gardez toujours les accessoires de bain à portée de main, etc.". L'impératif constitue le meilleur indicateur de la norme binaire. Pour les

pleurs, la dominante est nettement à la psychologisation: “Les premiers temps, bébé pleure souvent et c’est normal. Nos indices vous aideront à décoder ses cris pour rester serein”. En pleurant, le jeune enfant “s’exprime” et il “attend votre réponse”.

L’alternance inévitable

Tout se complique lorsque les deux niveaux se mêlent. C’est le cas pour la nourriture. Les recommandations du “bien se nourrir” pour la femme enceinte alternent avec les “règles” —pourcentages soulignés de “protéines pour l’équilibre, de lipides pour la vitalité et de glucides pour l’énergie”. Le titre est clair: “Il faut manger deux fois mieux et pas pour deux” et le commentaire utilise l’impératif. Mais ces deux pages consacrées à l’alimentation féminine comprennent aussi un dialogue entre deux diététiciennes qui s’appuient sur l’autre principe. La continuité est marquée, cependant, par le maintien de l’usage de l’impératif: “Apprenez à faire la différence entre la faim et l’envie de manger... Une recommandation, écoutez votre faim et ne cédez pas à vos envies de manger”. L’écoute de soi préfigure l’écoute de l’enfant doivent savoir différencier le “caprice” et le “vrai besoin” qui ne recevront pas la même réponse. L’objectif est de favoriser l’émergence du “vrai moi” et non des faux selfs. Mais contrairement au péché ou à l’infraction, ces deux “demandes” ne se distinguent que par l’interprétation qui en est faite.

La manière dont les deux normes doivent être pondérées reste le mystère jamais élucidé de la modernité. Cette dualité inévitable ouvre la possibilité du jeu permettant à toutes les parties d’intervenir et est aussi génératrice de conflits. L’individualisation est à ce prix. Dans chaque institution, des désaccords surgissent entre les individus qui réclament davantage de prise en compte de la “personne” et les individus qui, au nom de la justice, de la transmission, ou de toute autre vertu, mettent l’accent sur des principes abstraits et impersonnels. Les malentendus sont fréquents. Ainsi certaines directions d’administration prônent-elles la personnalisation des fonctionnaires en exigeant que ces derniers portent un badge avec leur nom. Cette mesure déclenche des craintes d’atteinte personnelle. L’impersonnalité protège. D’autres directions souhaitent prendre en compte le “mérite” pour le calcul des rémunérations. A priori, cette idée ne devrait pas susciter de résistance puisque c’est la reconnaissance des niveaux différents d’investissements dans le travail. Or le plus souvent, cette solution reçoit un mauvais accueil, moins pour une raison de principe que par crainte de l’arbitraire du jugement (exemple, Durand 2002). Le pouvoir ne va-t-il pas, en réalité, récompenser en fonction d’autres critères, notamment celui de la docilité vis-à-vis de la direction? Le refus traduit un manque de confiance dans le jugement de la

hiérarchie. Il trahit aussi un sentiment d'insécurité: même si le mérite était bien pris en compte, il serait menaçant pour les individus mal notés et aussi pour la cohérence du groupe. Quelle histoire se raconter lorsqu'on appartient au camp des perdants du mérite? Il y a suffisamment de circonstances où l'on ne peut pas échapper au jugement personnel pour en ajouter une, et une importante: le salaire étant un critère fort de sa valeur sociale. C'est pourquoi l'inégalité engendrée par un traitement impersonnel —c'est-à-dire sans mérite— est préférée à celle associée à la différenciation personnelle. Cela ne signifie pas que le principe de la personnalisation soit jeté hors les murs de l'entreprise, mais la diversité rend difficile la comparaison puisque cela supposerait que soit trouvé un critère de comparabilité. D'autres formes de reconnaissance, d'attention sont demandées par exemple à l'occasion de cérémonies, de remise de médailles (dont l'une d'entre elles fait référence au mérite) pendant lesquels les autorités peuvent rendre hommage à tel ou tel; ou encore par la gestion des horaires de travail. La flexibilité (si elle est maîtrisée par les salariées) est appréciée, par exemple avec la possibilité de ne pas être là à certains moments pour être avec ses enfants. Les salariés ne veulent pas toujours être soumis à un traitement impersonnel, tout en craignant les contrecoups de la personnalisation, à savoir les atteintes à l'estime de soi. À l'école, une tension comparable s'observe. Les élèves ne veulent pas être réduits à la dimension "élève". Mais ils apprécient peu les professeurs qui notent, croient-ils, "à la tête du client", ils veulent une notation juste, impersonnelle (Dubet 1995). Dans la famille, même si c'est plus feutré, les relations fraternelles souffrent aussi de la contradiction dérivant des exigences de justice et de personnalisation: les parents ont le sentiment de maintenir un certain équilibre entre une distribution égale de ressources économiques ou affectives entre chaque enfant et une attention associée à une reconnaissance de besoins différenciés selon l'âge, les circonstances; les frères et les sœurs peuvent percevoir autrement cette différenciation et la coder comme inégalitaire.

Les risques dérivant de la coexistence des deux normes

Le premier risque de la coexistence des deux régimes de normativité réside donc dans le mécontentement élevé qu'elle engendre. Le réglage entre les deux normes satisfait rarement les parties en présence qui n'ont pas les mêmes intérêts. Ce n'est pas un hasard si les conflits les plus fréquents dans la famille naissent à l'occasion des sorties. Les jeunes ont l'impression que leurs parents appliquent des règles trop strictes, sans leur faire suffisamment confiance, sans tenir compte de ce qu'ils sont vraiment. À d'autres moments, ils jouent de l'autre registre en revendiquant des droits accordés aux jeunes du

même âge. Les parents ont des contradictions comparables, alternant usage de règles impersonnelles (notamment du type “À tel âge, on n’a pas le droit”) et de considérations personnelles (pour les dépenses, si leur enfant a tel besoin). Le désaccord ne provient pas d’une division du travail entre les parents spécialistes d’une norme et les jeunes spécialistes de l’autre; il est engendré par des usages différenciés des deux régimes au même moment, pour la même situation.

Le deuxième risque du chevauchement est dans le manque de distinction entre les deux régimes. Puisque certaines choses dans la vie sont négociables, tout deviendrait négociable. Prenons un exemple tiré de mon expérience d’enseignant — il s’agit donc d’une des versions de la réalité. J’enseigne la méthodologie de l’enquête par questionnaire. Un savoir est exigé, celui de la lecture de tableaux statistiques croisant plusieurs variables. La compétence mathématique requise est faible, il suffit de savoir distinguer une différence entre deux pourcentages (45 % est plus grand que 30 %). En revanche, un certain nombre de règles précises doivent être mises en œuvre : les pourcentages sont calculés en fonction de la variable indépendante; la lecture des différences se fait modalité par modalité de la variable dépendante. Rien de tout cela n’est difficile, mais cette lecture heurte la socialisation ordinaire qui tend à lire autrement le tableau. Chaque année, un certain nombre d’étudiants refusent de lire selon les principes demandés; ils suivent l’une des règles mais pas les autres. Tout se passe comme si dans cette invention de nouvelles manières de lire un tableau, ils revendiquaient le droit d’être eux-mêmes; tout se passe comme si en suivant les règles strictes de lecture d’un tableau, ils avaient l’impression d’être bridés et réduits à un rôle machinal, et voudraient créer plus qu’obéir. Liberté et inventivité sont confondues. Ils peuvent aussi demander pour telle ou telle raison de rendre leur dossier de fin de semestre un peu en retard, par rapport à la date fixée. Cela ne me dérange pas si je donne mon accord. Comment faire comprendre que toutes les situations ne sont pas équivalentes, que certaines fonctionnent à la règle (la lecture de pourcentages est comparable aux normes de l’hygiène) et que d’autres fonctionnent à la personnalisation ?

La réponse n’est pas dans un mot d’ordre simple, trop simple : rétablir l’autorité en augmentant le nombre de règles. Elle est dans l’apprentissage de la différenciation entre les deux normes d’une part, et dans l’explicitation des frontières séparant les situations au sein desquelles ces deux normes s’appliquent d’autre part. Au sein des familles, ces deux modalités de socialisation à la normativité sont appliquées, même si elles ne sont pas justifiées ainsi. C’est ainsi que dans certaines familles (en France), les boissons sucrées et gazéifiées ne sont pas autorisées pendant les repas alors qu’elles le sont à d’autres moments. Les producteurs de ces produits aimeraient, évidemment, changer cette attitude. Ils ont rencontré plus de résistance que celle à laquelle ils

s'attendaient, ne comprenant pas ce qui leur semblait une incohérence. Comment une boisson pouvait-elle être bonne et mauvaise à la fois? On retrouve chez les parents ce qu'un expert nomme "la part des choses": l'interdiction pure et simple n'est pas concevable, étant donné la pression sociale assimilant cette boisson et la jeunesse. Elle est tolérée, mais avec des limites. Il n'est pas certain que ces limites soient les plus rationnelles du point de vue de la santé, mais elles ont un autre sens: celui d'apprendre que des commandements existent ("Tu ne boiras pas de CC pendant les repas"). Le message ne se restreint pas à cette interdiction, il signifie aussi: "Tu dois obéir parce que c'est ainsi, parce que je suis ton parent". Ce type de socialisation relève d'une logique similaire à celle de la discipline traditionnelle, celle du rappel de l'existence d'une autorité supérieure. Les règles impératives doivent être apprises et donc imposées dans la mesure où le monde social, même moderne, fonctionne aussi selon ce type de normes. Comme ces dernières sont, nous semble-t-il, de plus en plus prises en charge par les machines, il est utile que l'enfant puisse être confronté très jeune à ces matériaux pour qu'il rencontre une résistance et qu'il fasse l'épreuve de l'absence de négociation possible. Depuis longtemps, les psychologues ont insisté sur les jeux qui reposent sur des règles. Le nombre de points attribués à chaque carte n'est pas variable selon les moments ou selon la personnalité des joueurs. "C'est ainsi". On comprend dès lors pourquoi faire gagner son enfant.

Si l'institution scolaire est en crise, c'est parce que sa fonction principale, celle de la diffusion du savoir, relève toujours de la normativité "impérative" pour une large part alors que l'environnement général valorise la normativité "psychologique". C'est plus difficile d'enseigner dans un tel contexte, non seulement parce que les jeunes ont en tête d'autres manières de faire, notamment à la maison, mais aussi parce que le monde, lui aussi, fonctionne selon le double registre. Dans cette perspective, l'école socialise surtout à la part de la norme impérative. Du temps —sans doute sous la Troisième République— où la norme morale (laïque ou religieuse) était dominante, la transmission du savoir était en cohérence avec celle-ci. Aujourd'hui, une certaine incohérence existe puisque la norme psychologique ne fonctionne pas selon le même registre que la norme impérative.

Deux solutions illusives

Deux tentations existent pour résoudre la contradiction, en la niant. La première est de réduire le monde de l'institution à une seule dimension: l'élève ne sera qu'élève, en conséquence l'école ne pourra fonctionner qu'à la norme impérative (le malade ne sera que malade...). L'analyse de François Dubet sur "le déclin de l'institution" montre le faux espoir de cette solution

(2002). La seconde est de mettre en avant dans la normativité psychologique les dimensions qui relèvent de l'impératif, depuis les années 1980. Pour souligner cette autorité incontestable, on ajoute des majuscules (Prokhoris 1999), en invoquant la Loi du Père —un des inspirateurs de cette tendance majusculaire est Legendre. L'obsession sur l'interdit de l'inceste a la même signification. Tout est fait pour démontrer que l'enfant doit disposer de repères certains. Ce rappel est sans doute nécessaire dans la mesure où l'équilibre est difficile à décrire dans les livres pédagogiques et que l'excès du "trop" de liberté a caractérisé les années 1970. Avec notamment *Libres enfants de Summerhill*, Neill a voulu lutter contre les excès de sa propre thèse en précisant : "La liberté, pas l'anarchie" (1970). En inversant la tendance, l'excès du "trop" d'autorité peut être tout autant néfaste. Il suffit de lire les écrits sur le père, de cette tendance, pour en découvrir les impasses. Une fois que le père a rempli sa fonction de séparateur entre la mère et l'enfant, que lui reste-t-il à faire ? Comment doit-il se comporter dans la vie quotidienne avec son fils ou sa fille ? La Loi ne suffit pas à définir le père ; ce dernier doit également être attentif, disponible, proche de ses enfants. L'autre normativité ne peut être ignorée et le texte du Livret de paternité fait référence aux deux dimensions du père.

Pour la correction de la loi sur l'autorité parentale, en 2001-2002, certains espéraient revenir à l'ordre hiérarchique de telle sorte que la normativité impérative impose son primat. C'est pour cette raison que l'article 371 —"L'enfant à tout âge doit honneur et respect à ses père et mère"— qui reprend, selon Françoise Dekeuwer-Défossés (1999), un des commandements du Décalogue et qui date de 1804, n'a pas été changé. Malgré tout, l'autre logique est présente, comme cela est perceptible avec deux indices figurant dans l'article 371.1 : "L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour fondement et finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité (ou l'émancipation) de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne" (rapport du 8 novembre 2001). Premièrement, on observe que l'autorité devient limitée par sa fonction —permettre le développement de l'enfant— alors que dans la tradition, elle est un fait en soi, l'âge de "l'enfant" important peu, puisque l'autorité est surtout le signe de la supériorité de la génération des parents sur la suivante. Deuxièmement, le respect de l'enfant, refusé dans la formulation générale, est introduit explicitement. Il n'a plus le même statut ; la modification de la loi ne traduit pas seulement une transformation du rapport d'autorité, elle est aussi le signe d'un autre changement.

Quelle que soit la volonté de ses partisans, la normativité impérative est contrainte de composer avec le second type de norme, sans que personne ne sache proposer la manière de réussir l'hybridation. En effet, les deux compo-

santes ont des logiques propres et ne se mêlent pas si aisément. La parole d'un père (cadre supérieur, investi dans son rôle) le montre quand il répond à la question sur les qualités d'un bon père: "Alors je crois que c'est l'écoute, la disponibilité, être disponible pour son enfant le plus possible quand il en a besoin. Deux, écouter son enfant... Quand on explique quelque chose, lui dire les aboutissants, ne pas dire, ne pas faire preuve d'autorité quand l'enfant ne comprend pas... Je crois aussi essayer..., je perçois les relations avec mon fils comme une relation de copinage. Plutôt que de père à enfant, j'aimerais... bien sûr il y aura toujours un écart d'âge... mais j'aimerais que mon fils me prenne, plus il grandit, pour son meilleur ami, son frère. C'est plus cette notion que la notion d'autorité parentale, d'autorité du père. Je le vois plus comme cela". Pour ce père, la verticalité de la relation —du côté du commandement— lui semble contradictoire, contrairement à une relation plus horizontale, avec l'éducation qu'il veut donner. Cet homme veut échanger avec son fils en argumentant rationnellement et en évitant l'argument d'autorité du "c'est ainsi". Il se distingue d'un autre père (lui aussi, cadre) qui laisse à son épouse les soins quotidiens sans renoncer à ce qu'il pense être son rôle: "Les choses matérielles en rapport avec les enfants, moi je ne sais pas et cela ne m'intéresse pas trop à faire, laver le linge. Mais il y a un truc. Je pense que le moment où cela doit crier et où ça doit vraiment, où il doit y avoir une autorité,... C'est le moment où ça doit crier, c'est le père qui doit le faire. En tout cas, c'est comme ça que je le conçois et c'est comme ça que l'on fait". Avec leurs déclarations, ces deux hommes illustrent sans doute les déséquilibres qui menacent l'exercice de la parentalité: le premier, trop psychologique et pas assez autoritaire; le second, pas assez psychologique et trop autoritaire. Ces excès ne sont pas équivalents: le premier père participe nettement plus que le second à l'éducation quotidienne de l'enfant. Un des critères pour repérer les deux types de pères était le nombre de fois que chacun allait chercher son enfant à l'école primaire, ce qui correspond plus à la demande sociale d'investissement de la part des pères (Fontaine 2001).

On peut penser que les excès du premier père se tempéreront dès que son enfant grandira. En effet, le plus souvent, l'introduction des interventions directives et du commandement se fait avec le souci de la réussite scolaire. Le diplôme forme le capital familial, celui qui donnera à la génération suivante les chances d'obtenir une certaine valeur sociale. Cette dimension familiale rend légitime —jusqu'à un certain âge— le fait que les parents estiment de leur devoir d'encourager leur enfant à travailler à l'école. Témoin, Gabriel, douze ans, qui double sa sixième et a des difficultés. Ses parents, cadres moyens, lui rappellent en permanence la nécessité de son engagement, comme ce jeune adolescent le raconte: "Ils me disent 'travaille bien' le matin, ils me disent 'Tu as bien travaillé, il faut que tu continues'. Pour eux, j'ai toujours quelque chose à faire. Faut toujours que j'aie des leçons à revoir. 'Travaille bien, il faut que tu continues'. Ils me répètent: 'Il faut que tu passes en cinquième pour continuer tes études, pour aller plus loin, pour avoir un bon travail, pour que tout le monde voie que tu es

capable de réussir quelque chose”. Ses parents ne le punissent pas tellement. En revanche ils lui rappellent que le travail doit passer en premier : “Ils me disent ‘Fais tes devoirs’ ; ils me disent ensuite ‘Fais tes devoirs et tes leçons, et ensuite tu pourras regarder la télé, t’amuser, comme ça après t’es tranquille’”. Gabriel estime que son père a raison de lui dire que c’est pour lui : “Il a raison, c’est pour moi que je travaille, pas pour eux. Y a que pour moi. C’est moi qui aura un travail plus tard et pas n’importe qui d’autre”. Il juge que sa mère en fait trop en hiérarchisant trop nettement le travail devant toutes les autres activités : “Ma mère fait beaucoup de conditions, tout le temps... Elle trouve tout le temps le moyen de rajouter, à chaque fois, quelque chose avant n’importe quoi. Je lui demande un petit truc, comme d’écouter la radio, et elle me demande : ‘Tu as fait tes devoirs ?’. Et elle repose une condition... Je trouve ça un peu énervant, mais à force, ça m’aide, les conditions de maman. Je trouve ça énervant mais c’est plutôt bien. Parce que, sans ces conditions, je ne crois pas que j’aurais fait mes devoirs”. Sa mère désire que son fils ne décroche pas malgré les difficultés. En tenant compte de ses ressources et de son histoire, l’enfant est tenu de réussir. C’est un impératif.

Trop fréquemment cette mobilisation autour de l’école est oubliée dans les analyses qui se désolent que l’éducation ne tienne compte que du présent et ce depuis la fin des années 1960, alors que c’est à ce moment-là que l’institution scolaire est devenue productrice généralisée du capital scolaire et que la concurrence entre les familles s’accroît (Roussel 2001). Or, l’équilibre entre les deux normes est trouvé, par essais et erreurs pendant la jeunesse, par une certaine division : le jeune a droit à son monde personnel —sa musique, ses copains, ses jeux...— qui relève du temps présent et dont il négocie les contours avec ses parents à la condition qu’il respecte, à peu près, les règles du jeu de l’investissement scolaire qui se justifie dans le temps futur. Cela peut sembler paradoxal puisque c’est en tant qu’élève que le jeune appartient le plus longtemps à sa famille —confirmant la grande intuition d’Ariès (1960) qui estime que l’école a engendré la famille moderne— alors que son identité personnelle se construit progressivement par un détachement vis-à-vis de ses parents. Les parents jouent donc un double jeu avec leurs enfants qui correspond parfaitement à la dualité des normes : ils négocient ce qui est négociable, le monde “personnel” du jeune ; ils imposent ce qui n’est pas négociable, notamment la valeur scolaire —et sociale.

La crise plus sociale qu’éducative

Les détracteurs de la modernité mettent l’accent uniquement sur la part Libre, voulant faire croire que tout est libre. Ils se trompent, même si certaines familles étendent trop cette zone, soit parce que les parents ne maîtrisent pas bien la dualité, pensant à tort qu’il n’est plus possible d’imposer, soit

parce que le dysfonctionnement de la société provoque une perte de confiance dans la valeur du diplôme. En effet ce système repose sur le fait que les investissements scolaires doivent être récompensés, et donc justifie les sacrifices du temps présent pour le “futur”. En soi, un tel sens du sacrifice est possible, on le voit avec les élèves des classes préparatoires qui savent que leurs études seront ponctuées par un travail correspondant. Mais pourquoi investir dans le futur —et respecter l’institution chargée de le préparer— si l’avenir est trop incertain, se demandent d’autres ? L’absence de réflexion qui a accompagné le mot d’ordre des “80 % de bacheliers” a engendré une dévalorisation qui produit, par cette incroyance dans le futur, un déséquilibre dans la formation normative pour les temps présents.

La dévalorisation de la norme impérative a deux sources. La première est l’envers du mouvement positif de montée de la norme relationnelle. La seconde trahit l’incroyance dans les justifications du secteur où la norme impérative —savoir et réussite— reste la plus importante. Il ne faut donc pas se tromper dans les solutions. Le remède n’est pas dans la dévalorisation de la norme relationnelle en la dépeignant comme celle qui engendre tous les maux et qui menace la civilisation. Ce serait ignorer que globalement l’ensemble des domaines de la société a été touché par la négociation, le contrat, la prise en compte des usagers, etc. Ainsi pour la production de la loi en moins de deux décennies, “aux injonctions et réglementations émanant de centres politiques et administratifs tout puissants dotés d’un droit d’essence unilatérale, se sont substitués la négociation et les rapports de face à face ainsi qu’en conséquence le recours à des procédures contractuelles” (Lafore 2003, 104). Imaginait-on dans les années 1950 qu’un livre portant le titre *N’obéissez plus !* puisse être publié et recevoir un grand prix du “livre politique” alors que ses auteurs (Albert & Nguyen Nhon 2001) affirment que l’obéissance est “inhibitrice” au sein de l’entreprise, les collaborateurs étant plus préoccupés de respecter la hiérarchie que de développer leur efficacité ? Pour l’institution scolaire, même ceux qui refusent de mettre l’élève au centre acceptent une certaine individualisation des parcours, une participation plus grande des jeunes à l’élaboration de leurs études. Cependant, la dominance de la norme individualisée ne signifie ni la disparition ni l’inutilité de la norme impérative. Des temps et des pratiques de la vie sociale relèvent et relèveront toujours de l’impératif. Dans des sociétés de plus en plus incertaines (Giddens 1994, Callon, Lascoumes & Barthe 2001), en partie du fait même de la montée de l’individualisation sous toutes ses formes, la loi crée un cadre protecteur assurant une certaine sécurité et une certaine stabilité. C’est pour cette raison que l’existence de sanctions sévères pour certaines pratiques sexuelles vis-à-vis des enfants ne peut pas être prise, comme le fait Iacub (2002), comme une faiblesse de la libération sexuelle. Pourquoi la liberté sexuelle ne pourrait-elle pas s’exercer dans le cadre d’une loi fixant des

limites, comme celle du consentement et du consentement éclairé? Il faut donc, en détournant le titre d'un article d'Alain Supiot (2003), refuser un faux dilemme: la norme morale ou la norme psychologique, l'impératif ou l'individualisation. Il faut apprendre à tenir les deux bouts de la régulation des conduites et des relations.

Un des moyens privilégiés pour que l'équilibre entre les deux normes existe est de rétablir la croyance dans la norme impérative, en sanctionnant sévèrement les manquements aux règlements —le fait de lutter contre les “barbares” de la route va dans ce sens puisqu'il montre qu'un code n'a de sens que si socialement il est respecté— et aussi, et surtout, en créant les conditions pour que le rendement du diplôme conserve le sens des investissements consentis pour l'obtention de ce titre scolaire (Beaud 2002). L'idéologie du “mérite”, conçue sous la forme du rendement entre le travail personnel et sa reconnaissance, n'est pas incompatible avec la logique de la personnalisation. Durkheim l'avait énoncé dans son dernier cours sur la famille (1892): la plus grande centration sur les relations, la moindre centration sur l'héritage économique vont de pair avec la justification personnelle de la valeur: la place occupée doit renvoyer moins à la place dans la filiation (en tant que “fils de” ou “fille de”) et plus au travail de l'individu lui-même, à ses propres investissements. L'égalité des chances —qui offre les conditions pour que chacun puisse être récompensé en fonction de sa valeur personnelle et de son travail— est une valeur qui doit être réaffirmée. Elle ne doit pas être masquée par la psychologisation de la société. Elle seule est à même de pouvoir faire la jonction entre la norme psychologique et la norme impérative par la médiation de la reconnaissance du travail et des investissements personnels. La lutte contre les héritages n'est pas un mot d'ordre dépassé contrairement à ceux qui valorisent, avec ambiguïté, la transmission. Elle rend compatible la double reconnaissance personnelle en tant que personne et en tant que “valeur”; elle redonne une cohérence identitaire à l'individu individualisé tout en rendant lisible une valeur collective, l'égalité des chances qui, par ailleurs, doit elle-même être corrigée par la valeur de la solidarité.

Bibliographie

- ALBERT E. & NGUYEN NHON D. 2001 *N'obéissez plus!* Paris, Éditions d'Organisation
- ARIÈS P. 1960 *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Plon
- BEAUD S. 2002 *80% au bac... et après? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte
- BETTELHEIM B. 1988 *Pour être des parents acceptables*, Paris, Laffont
- CALLON M., LASCOUMES P. & BARTHE Y. 2001 *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil
- CASTEL R. 1981 *La gestion des risques*, Paris, Minuit

- DARMON M. 1999 "Les 'entreprises' de la morale familiale", *French Politics Culture and Society*, 17, 3-4, 1-19
- DEKEUWER-DÉFOSSEZ F. 1999 *Rénover le droit de la famille. Propositions pour un droit adapté aux réalités et aux aspirations de notre temps*, Paris, La Documentation Française
- DOLTO F. 1977-1979 *Lorsque l'enfant paraît*, tomes 1, 2, 3, Paris, Seuil
- DONZELOT J. 1977 *La police des familles*, Paris, Minuit
- DUBET F. 1995 *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil
- DUBET F. 2002 *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil
- DURKHEIM É. 1892, "La famille conjugale", republié dans *Textes*, tome 3, Paris, éditions de Minuit
- DURKHEIM É. 1963 *L'éducation morale*, Paris, PUF (1^{re} éd., 1934)
- FONTAINE S. 2001 *Les investissements des pères*, mémoire de maîtrise (dir. F. de Singly), Université de Paris V
- GIDDENS A. 1994 *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan
- GORDON T. 2000 *Parents efficaces*, Paris, Marabout
- GORDON T. 2001 *Parents efficaces au quotidien*, Paris, Marabout
- IACUB M. 2002 *Qu'avez-vous fait de la libération sexuelle?*, Paris, Flammarion
- LAFORE R., 2003, "Le contrat dans la protection sociale", *Droit Social*, 1, 105-114
- NEILL A. 1970 *Libres enfants de Summerhill*, Paris, Maspéro
- NEILL A. 1975 *La liberté, pas l'anarchie*, Paris, Payot
- PROKHORIS S. 1999 L'adoration des majuscules, in Borrillo D., Fasssin E. & Iacub M. (eds.), *Au-delà du Pacs. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF, 145-160
- RENAUT A. 2002 *La libération des enfants. Contribution philosophique à une histoire de l'enfance*, Paris, Bayard, Calmann-Lévy
- RENAUT A. & MANENT P. 2001 "La question de l'autorité: modernisation du lien familial?", *Comprendre*, 2, Le lien familial, 185-206
- ROLLET C. 1990 *La politique de la petite enfance sous la III^e République*, PUF-Ined, Paris
- ROUSSEL L. 2001 *L'enfance oubliée*, Paris, O. Jacob
- SENNETT R. 1979 *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Le Seuil
- SERRE D. 1998 "Le bébé superbe", *Sociétés contemporaines*, 31, 107-127
- SINGLY de F. 1993 *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan
- SINGLY de F. 1996a, *Le Soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan
- SINGLY de F. 1996b "Identité personnelle et identité statutaire dans la sphère privée et la sphère publique", *Archives de Philosophie du Droit*, 41, 53-64
- SINGLY de F. 2003 "Un peu d'autorité ça va, beaucoup d'autorité bonjour les dégâts", *Informations sociales*, 105, 50-58
- SINGLY de F. (dir) 2004 *Enfant/adulte: vers une égalité de statuts?*, Paris, Universalis
- SINGLY de F. & VAILLANT E. 1997, L'espace public, in *Le musée et la bibliothèque: vrais parents ou faux amis?*, Paris, éditions BPI-Centre G. Pompidou, 101-129
- SUPIOT A. 2003 "Un faux dilemme: la loi ou le contrat?", *Droit social*, 1, 59-71

Sources

- "Bonjour bébé!" 2001, Hors série bébé de *Femme actuelle*
- Arnold-Richez F. & Du Fraysseix M. *Parents*, novembre 2002

- Bassoul R. & Thomas I. "Jeu de la vérité : lequel de vous s'implique le plus ?", *Biba*, janvier 2003
- Bissuet B. 2002 "Ces pauvres que les Français ne veulent pas voir près de chez eux", *Le Monde*, 29 décembre 2002
- Davis A. 2002 "Faut-il dormir avec son bébé dans le lit ?", *Elle*, 7 octobre 2002
- Ducamp-Mayolle C. 2002 "Tu as fait quoi aujourd'hui, ma chérie? ...", *Top famille*, mars 2002
- Durand J. "La prime Sarko fait un flop chez les flics", *Libération*, 29 décembre 2002
Encyclopédie pratique "Parents". Votre enfant de 0 à 6 ans, 2002
- Greenpeace, May 2002, GeneEthics Network, *True food guide. How to shop G.E (genetic engineering) free*
- Grimaldi G. "Impliqués mais pas trop", *Top famille*, mai 2002
- Guillebaud J.-C. 2001 "Une transmission grippée", *La Vie*, 13 décembre 2001
- Guillou S. 2002 "L'âge du 'mauvais goût' ", *Parents*, octobre 2002
Le fil dentaire. Informations pour les parents des enfants qui ont des dents, 2000
- Massionnaud M. rubrique "Nos experts vous répondent", *Parents*, novembre 2002
"McDo pèse-t-il sur la balance? Un nutritionniste vous répond", Publicité, *Top famille*, mai 2002
- Pénicaud N. & Viot P. "La France cède au syndrome Nimby", *Libération*, 26 décembre 2002
- Poirot-Delpech B. 2002 "Manque de repères", *Le Monde*, 4 décembre 2002
- Rousseau P. Rème 2002 "Les géants de l'agroalimentaire mettent en place des campagnes anti-obésité", *Le Monde*, 7 septembre 2002